



# Assemblée générale

Distr. limitée  
13 mai 2022  
Français  
Original : anglais

Soixante-seizième session

**Cinquième Commission**

Points 138 et 78 a) de l'ordre du jour

**Budget-programme de 2022**

**Les océans et le droit de la mer : les océans et le droit de la mer**

**Projet de décision déposé par le Président de la Commission à la suite de consultations**

**Incidences sur le budget-programme de l'exercice 2022**

**Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale**

**Incidences sur le budget-programme du projet de décision A/76/L.46**

Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de décision A/76/L.46, des ressources supplémentaires d'un montant de 1 003 000 dollars des États-Unis seront nécessaires en 2022, ce montant se répartissant comme suit : 894 700 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 58 100 dollars au titre du chapitre 28 (Communication globale), 27 200 dollars au titre du chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) et 23 000 dollars au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2022, ainsi qu'un montant de 107 400 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

<sup>1</sup> A/C.5/76/24.

<sup>2</sup> A/76/7/Add.40.

